REAGJIR

Un nouveau dispositif peu attractif aux yeux des jeunes médecins généralistes

Paris, 9 mai 2019. Cet après-midi, se tient la dernière séance des négociations autour de la création de postes «d'assistants médicaux». Mais de quoi parle-t-on ? ReAGJ IR, le syndicat représentatif des jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique), participe à ces négociations.
Le syndicat a mené l'enquête auprès des jeunes généralistes : pour le moment les propositions ne répondraient pas aux aspirations des jeunes médecins.

Qu'est-ce qu'un assistant médical ?

Inscrite dans le cadre du projet de loi Ma Santé 2022, la création d'ici 2022 de 4000 postes d'assistants médicaux est en cours de négociations. Dans un contexte de difficulté d'accès aux soins sur tout le territoire, ils auraient vocation à libérer du temps médical pour les médecins remplissant certains critères : exercer en zone sous-dense ou dans un cabinet d'au moins 3 médecins puis, après négociation, 2 médecins depuis la mi-avril, et s'engager à favoriser l'accès aux soins sur son territoire. Plus concrètement, le médecin devra augmenter sa patientèle ou son nombre de consultations dans un délai de 2 ans. La première année, le forfait de financement serait de 36 000€ par cabinet, puis la deuxième de 25 000€. Par la suite, le forfait passerait à 21 000€ si le médecin remplit son objectif d'augmentation d'activité. Grande incertitude : comment interviendraient ces assistants ?

Les limites de ce nouveau statut

Courant mars et avril 2019, ReAGJIR a envoyé un questionnaire [1] à de jeunes médecins (remplaçants et jeunes installés) afin de voir comment ils perçoivent l'assistant médical.
« ***52% des jeunes médecins interrogés ne prendraient pas d'assistant médical*** *et 25% ne savent pas. Seuls 22% ont répondu oui.* », souligne le Dr. Yannick SCHMITT, Président de ReAGJIR. « *Mais ces chiffres s'expliquent…»*

« ***43% des répondants trouvent que restreindre l'assistant médical aux médecins exerçant en zones sous-denses ou dans un cabinet d'au moins 3 médecins n'a aucun sens.*** *Même si l'Assurance maladie a désormais abaissé ce seuil à deux médecins, cette contrainte d'accès reste difficile à comprendre dans un contexte de difficultés globales d'accès aux soins.* », rappelle le Dr. Yannick SCHMITT.

S'ils sont globalement d'accord pour s'engager dans un exercice coordonné (41%), les jeunes médecins sont à 68% contre une augmentation imposée du nombre de consultations et à 78% contre le fait de devoir en contrepartie accroître leur patientèle en visant des objectifs chiffrés. Le Dr. Elise FRAIH, Vice-présidente en charge des médecins installés de ReAGJIR, explique : « ***Les jeunes médecins redoutent une médecine d'abattage****, où la quantité fait perdre en qualité et en humanité. Les autres freins soulevés sont financiers (comment assumer les obligations relatives à la gestion d'un autre salarié ?) et matériels (comment créer un local dédié ?). Par ailleurs, le champ d'action très large de ces nouveaux assistants médicaux laisse les jeunes médecins dubitatifs : administratif ? prise des constantes ? prévention ? dépistage ?* »

Que voudraient les remplaçants et jeunes installés ?

Le questionnaire avait aussi pour but de comprendre ce qu'attendent les jeunes médecins d'un assistant médical. Sans surprise, **le plus grand souhait des jeunes médecins est de «diminuer le temps administratif»** . Parmi les personnes interrogées :

· 60% délègueraient l'encaissement, la tâche de relever les impayés, celle de contacter les caisses ou les mutuelles

· 25% la tenue à jour des dossiers des patients, la vérification de leurs coordonnées de leur couverture sociale

· 31% la numérisation des courriers médicaux et leur intégration dans les dossiers

· 22% souhaiteraient une aide pour la prise de rendez-vous, notamment auprès des spécialistes

· Sous réserver de vérification, 22% seraient prêts à déléguer les bons de transport, 19% les certificats d'arrêts de travail de courte durée, 11% les demandes d'ALD (Affection de longue durée) ou les certificats MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

En ce qui concerne les gestes médicaux, les jeunes médecins sondés sont plus mitigés :

· 50% délègueraient la prise des constantes (poids, taille, tension)

· 20% la réalisation de tests urinaires ou de vaccins

· 25% déclarent ne rien vouloir déléguer pour préserver le lien avec leur patient

«*Les assistants pourraient participer à la vérification des dépistages organisés (43%), à celle des vaccinations (30%) ou être impliqués dans les programmes d'éducation thérapeutique (15%). Mais* ***19% émettent des réserves : la prévention et le dépistage font, pour eux, partie intégrante des missions essentielles du médecin généraliste*** *et ces fonctions sont*
redondantes avec celles des infirmières ASALEE
(Action de Santé Libérale En Équipe), existant depuis 2004 et en plein essor. Les assistants pourraient permettre de contacter les professionnels participant à la prise en charge du patient (22%), et les services sociaux (21%). Mais là encore, la redondance avec la fonction d'infirmière coordinatrice est soulignée.

», détaille le Dr. Elise FRAIH.

«***Plutôt que de créer une fonction supplémentaire assortie de conditions restrictives d'accès et de contreparties quantitatives, ne faudrait-il pas plutôt revaloriser les actes et les métiers existants – en favorisant par exemple une plus grande intégration des infirmières ASALEE –, permettre à tous les médecins de financer et de former une secrétaire à la gestion des dossiers ? Enfin et surtout, avant de vouloir «faire davantage», l'objectif ne serait-il pas plutôt de réussir à préserver une qualité de soins avec l'existant ?*** », interrogent les Drs. Elise FRAIH et Yannick SCHMITT.

A propos de ReAGJIR – www.reagjir. fr

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Il a été reconnu en 2018 seule structure représentative des jeunes médecins généralistes. Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire.